

Fédération de l'Entraide Protestante

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

47, rue de Clichy

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fédération de l'Entraide Protestante

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

47, rue de Clichy

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Fédération de l'Entraide Protestante,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération de l'Entraide Protestante relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue shield-shaped logo containing a white checkmark symbol, positioned next to a handwritten-style signature.

Jean-Claude MARTY

A blue shield-shaped logo containing a white checkmark symbol, positioned next to a handwritten-style signature.

Jean-Yves GUYARD

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	24 960	24 960	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	TOTAL	24 960	24 960	
		Terrains			
		Constructions			
		Inst.techniques, mat.out.industriels	68 976	53 754	15 222
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
Actif immobilisé	Immobilisations financières ⁽²⁾	TOTAL	68 976	53 754	15 222
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
		Participations et créances rattachées			
		Autres titres immobilisés	1		1
		Prêts			
		Autres			500
Actif circulant	Créances ⁽³⁾	TOTAL	1	1	501
		Total I	93 938	78 714	15 224
		Stocks et en cours	3 268		3 268
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	746		746
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	305 823	305 823	216 511
Actif circulant	Divers	TOTAL	306 569	306 569	216 511
		Valeurs mobilières de placement	133 955		131 026
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	1 275 190	1 275 190	1 345 456
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	16 283	16 283	56 186
		Total II	1 735 267	1 735 267	1 749 180
Renvois	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 829 205	78 714	1 750 491	1 771 042
(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	183 382	183 382
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	200 000	200 000
	Autres		
Autres fonds propres	Report à nouveau	621 760	561 945
		-17 336	59 815
		987 806	1 005 142
	Fonds propres consomptibles		
Provisions	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	987 806	1 005 142
Fonds dédiés	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Dettes	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	71 043	70 534
	Total II	71 043	70 534
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	19 468	17 916
	Total III	19 468	17 916
Renvois	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 205	215 230
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	118 244	167 694
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	468	31 040
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	446 256	263 485
	Total IV	672 173	677 450
	Écart de conversion Passif V		
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 750 491	1 771 042
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	759 398	719 058
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	6 112	10 537
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	13 012	17 645
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	662 128	759 396
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	17 024	20 181
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		-24 000
	Contributions financières	800 777	743 010
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 573	39 442
	Utilisations des fonds dédiés	70 534	159 461
	Autres produits	35	16
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 335 595	2 444 748
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks	-3 268	
	Autres achats et charges externes (1)	447 992	508 407
	Aides financières	594 806	549 293
	Impôts, taxes et versements assimilés	81 328	78 142
	Salaires et traitements	824 796	880 217
	Charges sociales	325 709	353 984
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 295	8 647
	Dotations aux provisions	1 552	5 872
	Reports en fonds dédiés	71 043	3 200
	Autres charges	830	91
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 353 087	2 387 855
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-17 492	56 892

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 825 365	3 921 455
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	7 191	4 376
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	246	512
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	246	512
	2. Résultat financier (III-IV)	6 945	3 863
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-10 547	60 756
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 105	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 105	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	277 5 979	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	6 256	
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-5 151	
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	VII VIII 1 638	941
	Total des produits (I + III + V)	2 343 892	2 449 124
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 361 228	2 389 309
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-17 336	59 815
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	20 000 209 256 229 256	230 656
	Total	229 256	230 656
Charges des contributions volontaires en nature	Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	20 000 209 256 229 256	230 656
	Total	229 256	230 656



Présentation de la structure.

La Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) rassemble 370 associations et fondations œuvrant dans le champ social, médico- social et sanitaire. Reconnue d'utilité publique depuis 1990, la FEP se fixe comme objectif de lutter contre toutes les atteintes à la dignité humaine, pour une société plus juste et plus solidaire. Au cœur de sa charte, la FEP affirme que « la pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude, l'exclusion et de multiples formes de souffrance ne sont pas des fatalités »

Les membres de la FEP mobilisent des hommes et des femmes pour lutter contre toute forme de précarité et d'exclusion. La FEP s'est donnée pour ambition de mobiliser son réseau autour des problématiques suivantes :

- L'accueil de l'étranger,
- Enfance & jeunesse,
- Entraide,
- Santé,
- Handicap,
- Exclusion,
- Personnes âgées,



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	24 960	-	-	-	24 960
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	31 541	2 220	-	-	33 761
	Matériel de transport	6 000	-	6 000	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	55 922	2 201	22 907	-	35 216
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total III		93 462	4 421	28 907	-	68 977
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	1	-	-	-	1
	Prêts et autres immo. financières	500	-	500	-	-
	Total IV	501	-	500	-	1
Total général		118 924	4 421	29 407	-	93 938



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	24 960	-	-	24 960
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	30 300	826	-	31 125
	Matériel de transport	2 355	1 381	3 736	-
	Mat bur., informatique, mobilier	39 447	6 089	22 907	22 629
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		72 101	8 295	26 643	53 754
Total général		97 061	8 295	26 643	78 714

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	24 960	-	-	-	-	24 960
Corporelles	72 101	8 295	-	26 643	-	53 754
TOTAL	97 061	8 295	-	26 643	-	78 714



2.5 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.



2.1.4 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	183 382	-	-	-	-	-	-	183 382
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	200 000	-	-	-	-	-		200 000
Report à nouveau	561 945	59 815	-	-	-	-		621 761
Excédent ou déficit de l'exercice	59 815	-59 815	-	-	-	17 336	-	-17 336
<hr/>								
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglémentées	-			-		-		-
TOTAL	1 005 143	-	-	-	-	- 17336	-	987 806



2.4.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose d'un déficit de 17 336.42 €.

2.6 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.5.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	1 552		
Provisions pour charges			
TOTAL	1 552	-	-

2.5.1.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	19 468		
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			19 468



La provision pour départ en retraite s'élève au 31/12/224 à 19 468 €. Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé de 65 ans,
- Taux d'actualisation : 2%,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2.8 %,

2.5.2 Passifs non comptabilisés

2.5.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.



2.6.3.1 Subventions de fonctionnement

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		Transferts	A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions	64 000		64 000				
Contributions							
TOTAL	64 000		64 000				

2.6.3.2 Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		Transferts	A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	6 534	71 043	6 534			71 043	
TOTAL	6 534	71 043	6 534			71 043	

2.6.4 Précisions sur d'autres dettes (Produits constatés d'avance)

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

2.6.4.1 Subventions à reverser

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de versement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).



2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	746	746	
	Autres	305 824	305 824	
Charges constatées d'avance		16 283	16 283	
TOTAL		322 853	322 853	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés	107 205	107 205			
Dettes fiscales et sociales	118 244	118 244			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-				
Autres dettes	468	468			
Produits constatés d'avance	446 256	446 256			
TOTAL		672 173	672 173		



Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

2.7 Compte de résultat

2.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

2.7.3 Ventilation des subventions et contributions

Les subventions et contributions sont comptabilisées par financeurs comme suit :

Compte	Libellé	Montant
74011000	SUBVENTION DIHAL	192000
74016000	SUBVENTIONS FDVA	6500
74021000	SUBVENTIONS AFD	58628
74022000	SUBVENTION COHABITATION SOCIALE	140000
74023000	SUBV DGS - PRECARITE ALIMENTAIRE	128000
74030000	MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES	137000
75500000	CONTRIBUTIONS FINANCIERES FDP	177000
75501000	CONTRIBUTIONS FIN FDP (ETRANGER)	5000
75510000	CONTRIBTION FIN AUTRES ORGANISMES	517360
	CONTRIBUTION FIN AUTRES ORGANISMES - CHARLES	
75511000	GIDE	99999,73

2.6.2 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :



- Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :
 - Utilisées pour les besoins de son activité ;
 - Stockées,
 - Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

2.6.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	12 960	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	12 960	